

Assemblée extraordinaire du Conseil municipal de Piedmont tenue le 15 février 2010 à 19h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de son Honneur le Maire, M. Clément Cardin, et à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants : Claudette Laflamme, Marie-France Allard, Nathalie Rochon, Normand Durand, et Claude Brunet.

Était absent : M. Gilles Dazé

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum, du délai de l'avis de convocation et acceptation de l'ordre du jour ;
2. Résolution – demande d'aide financière – piscine intermunicipale;
3. Résolution – tarification des procureurs - cour municipale;
4. Résolution – versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques 911;
5. Résolution – acceptation – travaux de pavage, subvention de 20 000 \$, amélioration réseau routier;
6. Résolution afin d'autoriser Madame Nathalie Rochon à représenter la Municipalité à la Table de concertation du "bassin versant" de la Rivière du Nord – 10 mars 2010;
7. Résolution – adoption du budget 2010 – Régie intermunicipale Ste-Anne-des-Lacs, Piedmont et St-Hippolyte;
8. Questions du public;
9. Levée de l'assemblée

9226-0210

Acceptation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du Conseil affirment que l'avis de convocation a été livré conformément à la loi et constatent qu'il y a quorum;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté

ADOPTÉE

9227-0210

Résolution – demande d'aide financière – piscine intermunicipale

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Sauveur, Piedmont et Morin-Heights ont un projet commun de réalisation d'une piscine intérieure intermunicipale;

ATTENDU QUE le budget pour la réalisation d'un tel projet est de l'ordre d'environ 6 600 000 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur est mandataire pour gérer ledit projet;

ATTENDU QU'il y a lieu de présenter une demande de subvention au Ministère des affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

DONC, Il est proposé par Madame Marie-France Allard, appuyé par Madame Nathalie Rochon et résolu unanimement que M. Jean Beaulieu, directeur-général de la Ville de Saint-Sauveur soit mandaté à procéder pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur et des municipalités de Piedmont et Morin-Heights à une demande d'aide financière de l'ordre de 66 2/3% du coût de réalisation du projet dans le cadre du programme de subvention «Fonds Chantiers Canada-Québec» pour la réalisation du projet de construction d'une piscine intérieure semi-olympique intermunicipale. La Municipalité de Piedmont s'engage, suite à l'obtention de ladite subvention, à payer sa quote-part des coûts admissibles et des coûts récurrents d'exploitation.

ADOPTÉE

9228-0210

Résolution – tarification - cour municipale

ATTENDU QUE la firme «Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats» agit à titre de procureurs en cour municipale pour les constats d'infraction en matière réglementaire de la Municipalité de Piedmont depuis plusieurs années;

ATTENDU l'offre de renouvellement datée du 8 février 2010 pour l'année 2010;

DONC, Il est proposé par Madame Nathalie Rochon, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont mandate la firme «Prévost, Fortin D'Aoust, avocats» pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 au taux horaire de 130 \$/heure, plus déboursés, afin de la représenter devant la Cour municipale de Ste-Adèle pour les constats d'infraction en matière réglementaire.

ADOPTÉE

9229-0210

Résolution – versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont désire que les sommes perçues soient transférées à son centre 9-1-1 dès que possible;

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Nathalie Rochon et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à CAUCA (Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches) dont le siège social est situé au 485 boulevard Renaud, Beauceville, G5X 3P5 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 et la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire sur l'Agence à l'égard de la municipalité tant qu'elle se sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

ADOPTÉE

9230-0210

Résolution – subvention 20 000 \$ - travaux de pavage

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que le Conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins de la Corniche, des Carrières, des Neiges et des Pins pour un montant subventionné de 20 000 \$ et joint à la présente copies des pièces justificatives conformément aux exigences

du Ministère des Transports et que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉE

9231-0210

Résolution – table de concertation «Bassin versant»

Il est proposé par Madame Marie-France Allard, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que Madame Nathalie Rochon soit mandatée à représenter la municipalité à la table de concertation du bassin versant de la Rivière du Nord.

ADOPTÉE

9232-0210

Résolution – adoption du budget 2010 – Régie intermunicipale Ste-Anne-des-Lacs, Piedmont et Saint-Hippolyte

ATTENDU le budget de la Régie intermunicipale de Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont et Saint-Hippolyte;

ATTENDU les dispositions de la loi;

DONC, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont approuve les prévisions budgétaires des activités financières de la Régie intermunicipale Ste-Anne-des-Lacs, Piedmont et Saint-Hippolyte pour l'année 2010.

ADOPTÉE

Questions du public

Aucune question.

9233-0210

Levée de l'assemblée

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Nathalie Rochon et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE

CLÉMENT CARDIN,
Maire

GILBERT AUBIN,
Secrétaire-trésorier

Je, Clément Cardin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 1442 (2) du Code municipal.

CLÉMENT CARDIN
Maire